

Self service

Carte tarifaire électricité octobre 2026

Clients professionnels (< 100 MWh)

Cette carte tarifaire est valable pour le produit "Self service" du 1er au 31 octobre 2026 pour la fourniture d'électricité aux professionnels en Wallonie. Self service est un contrat à durée indéterminée. Tous les prix sont hors TVA sauf mention contraire.

Prix de l'énergie et redevance fixe

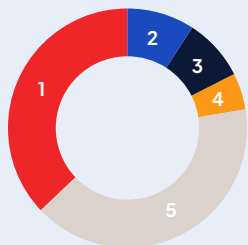
Redevance fixe €/an	+	Prix de l'énergie c€/kWh	
20,00		16,03	> Prix mensuel estimé

Le prix de l'énergie est un prix indexé par quart d'heure selon la formule $((0,105 * \text{EpexSpot}) + 0,8)$.
Les coûts de déséquilibre sont inclus dans le prix.

Rémunération d'injection

Prix de l'énergie c€/kWh	9,20
-----------------------------	------

Les propriétaires de **panneaux solaires** avec un **compteur numérique** reçoivent une rémunération d'injection dynamique indexé par quart d'heure selon la formule $((0,09 * \text{EpexSpot}) - 1,8)$ c€/kWh.



Aperçu du calcul des coûts

Coûts chez Sparki :

- 1 Coût de l'énergie fournie par Sparki**
Le prix de l'énergie dynamique et la redevance fixe.
- 2 Contribution énergie verte & cogénération (WKK)**
Contribution imposée par l'État pour soutenir le développement des sources d'énergie renouvelables.

Tarifs réglementés & TVA

- 3 Taxes et prélèvements**
Intégralement reversés aux instances concernées.
- 4 TVA**
- 5 Coût du transport et de la distribution d'énergie**
Intégralement reversé au GRD/GRT.

Contribution pour l'électricité verte en Wallonie (CHR)

Wallonie	(c€/kWh)	2,920
----------	----------	-------

Contribution pour l'électricité verte en Wallonie. : (c€/kWh)

Les coûts que nous facturons pour remplir nos obligations en **matière d'énergie verte et de cogénération (CHR)** sont adaptés en fonction des modifications légales (p.ex. modifications du nombre de certificats que nous devons soumettre en tant que fournisseur par kWh livré). Les montants mentionnés sur cette carte tarifaire sont valables pour le trimestre en cours.

Taxes et prélèvements

Suppléments		Accises fédérales	c€/kWh
Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	0,19261	Consommation entre 0 & 20.000 kWh	1,421
Redevance raccordement (c€/kWh)	0,07500	Consommation entre 20.000 & 50.000 kWh	1,209
		Consommation entre 50.000 & 1.000.000 kWh	1,139

Tarifs de réseau

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution									Transport
	Normal	Bihoraire		Impact			Exclusif Nuit	Terme fixe	Tarif prosumer	
		Heures pleines	Heures creuses	PIC	MEDIUM	ECO				
		c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh				
AIEG	10,25	11,37	6,29	14,22	9,26	4,30	6,29	18,39	76,45	2,59
AIESH	12,87	14,31	7,75	17,99	11,59	5,19	7,75	16,91	93,67	2,59
ORES (Brab. Wal.)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Est)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Hainaut)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Luxembourg)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Mouscron)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Namur)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
ORES (Verviers)	11,30	12,52	6,97	15,64	10,22	4,80	6,97	13,30	80,98	2,59
REGIE DE WAVRE	11,77	13,00	7,39	16,15	10,67	5,20	7,39	24,94	87,74	2,59
TECTEO - RESA	10,44	11,51	6,62	14,26	9,48	4,71	6,62	25,00	79,45	2,59

Informations sur votre formule tarifaire

Le prix de l'énergie pour la consommation est indexé sur la base du paramètre Epex_Spot.

La rémunération de l'injection est indexée sur la base du paramètre Epex_Spot.

Partage d'énergie

Pour le partage d'énergie ou le commerce peer-to-peer, un coût administratif annuel de 50 € (TVA 21% incluse) par raccordement est facturé.

Autres composantes de la facture

Comme décrit dans les Conditions Générales, le prix de l'énergie que vous payez pour l'électricité que vous consommez est majoré d'autres composantes. Les tarifs de réseau pour la distribution et la transmission mentionnés ci-dessus sont les tarifs approuvés par le régulateur compétent. Les montants et le mode de calcul des taxes et prélèvements, contributions, suppléments et coûts sont les plus récents au moment où ces conditions particulières ont été établies. Nous pouvons vous répercuter intégralement toutes les modifications de ces composantes, également de manière rétroactive, comme prévu dans les Conditions Générales.

Informations sur la consommation

Le client doit disposer d'un compteur numérique avec un régime de mesure par quarts d'heure (SMR3) afin que les consommations par quart d'heure puissent être mesurées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Dans le cas où le client n'en dispose pas, le prélèvement durant la période pour laquelle le client est facturé sera réparti en une consommation par quart d'heure selon le profil de consommation RLP (Real Load Profile). Ce profil RLP est la moyenne arithmétique des profils des différents gestionnaires de réseau de distribution tels que publiés par Synergrid. La restitution sera répartie en une injection par quart d'heure selon le profil de production SPP (Synthetic Production Profile), qui est la moyenne arithmétique des profils normalisés des différents gestionnaires de réseau de distribution tels que publiés par Synergrid.

Ce produit est entièrement numérique (en ligne).

Le client gère son contrat, sa facturation et ses données via la zone client en ligne de Sparki.

Toute communication et assistance se fait exclusivement par voie numérique (tels que l'e-mail ou la plateforme en ligne).

Aucun service clientèle téléphonique n'est prévu pour ce produit.

